

Animation du SAGE et du Contrat de Rivière Ouche

Rapport d'activité 2008



PlanOuche Smeaboa

SAGE – Contrat de rivière
du bassin de l'Ouche et de ses affluents

PERIMETRE DU SAGE
DE L'OUCHE
QUALITE DE L'EAU

Comité technique du 20 juin 2008



PlanOuche Smeaboa

SAGE – Contrat de rivière
du bassin de l'Ouche et de ses affluents

Comité technique du 07 novembre 2008

Gestion quantitative - Inondations



SAGE – Contrat de rivière
du bassin de l'Ouche et de ses affluents

Comité technique du 5 septembre 2008
Aménagement du territoire

Janvier 2009

SOMMAIRE

Présentation

1. Engagements 2008

- 1.1. Commission Locale de l'Eau et Comité de rivière
- 1.2. Etat des lieux
- 1.3. Etudes
- 1.4. Planning
- 1.5. Convention Agence de l'Eau
- 1.6. Convention Conseil Régional

2. SAGE et Contrat de rivière – réalisations 2008

- 2.1. SAGE
 - 2.1.1. Arrêté de périmètre
 - 2.1.2. Commission Locale de l'Eau
 - 2.1.3. Les réunions des commissions thématiques
 - 2.1.4. Comité technique
- 2.2. Contrat de rivière
- 2.3. Etudes
- 2.4. Gest'EAU

3. Administration générale (Assistance au SMEABOA)

- 3.1. budget
- 3.2. encadrement
- 3.3. Conseil Syndical
- 3.4. Statuts

4. Autres activités

- 4.1. réunions
- 4.2. Système d'information géographique

5. Communication

- 5.1. plan de communication 2008
- 5.2. Consultation nationale sur l'eau (SDAGE 2009)
- 5.3. Actions de formation – Séminaires

6. Programme 2009

CONCLUSION

ANNEXES

Présentation

Par délibération du 24 novembre 2004, le SMEABOA décidait la création d'un poste de chargé de mission en vue de l'animation et la conduite d'une procédure SAGE ou Contrat de rivière. Après présentation des procédures et débat en conseil syndical, le SMEABOA, par délibération du 19 janvier 2005, décidait d'engager les deux procédures de façons conjointes.

Afin de pouvoir mener ce projet, le SMEABOA a sollicité le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et du Conseil Régional de Bourgogne en vue du recrutement d'un chargé de mission.

Les aides accordées par convention, précisant les objectifs du poste considéré, sont conditionnées à une obligation de résultats, formalisés par un rapport annuel d'activité. Le présent rapport expose l'ensemble de l'activité du chargé de mission au cours de l'année 2008.

1. Engagements 2008

1.1. Commission Locale de l'Eau et Comité de rivière

Avec les échéances électorales de mars 2008, l'objectif premier était la reconstitution des nouvelles instances afin de pouvoir valider l'état des lieux en fin d'année.

L'expérience (SAGE du bassin RMC) indique que le délai de réinstallation de la CLE après les élections municipales varie de 6 à 10 mois.

1.2. Etat des lieux

L'état des lieux a été engagé lors de l'élaboration des dossiers préalables. Un premier inventaire bibliographique a également été réalisé dans le cadre du défi Ouche et de la démarche de connaissance du territoire en vue de l'engagement des politiques de gestion globale de l'eau sur le bassin versant de l'Ouche.

La loi sur l'Eau préconise la transmission, par les services de l'Etat, d'un « Porter à connaissance » des études existantes, dans les deux mois à compter de l'arrêté de constitution de la CLE.

Suite à la mise en place de la CLE, un courrier circulaire à l'attention des membres et de l'ensemble des services a été envoyé, sollicitant formellement la communication du « Porter à connaissance ». En complément, la mise en place des commissions thématiques a permis d'aborder les conditions et formes que pourront prendre les contributions des services pour la réalisation de l'état des lieux dans les différents domaines.

Statistiquement, la durée moyenne de la réalisation d'un état des lieux pertinent est de un an à compter de la mise en place de la CLE (moyenne observée sur l'ensemble des SAGE du bassin RMC). Cette durée varie en fonction de la précision recherchée, de la complexité des problématiques et des études complémentaires à conduire. L'objectif de validation de l'état des lieux était fixé à la fin 2008.

1.3. Etudes

Un certain nombre d'études complémentaires étaient envisagées par thématiques.

Gestion qualitative

Synthèse de l'état des lieux et diagnostic de l'assainissement :

Étude réalisée en interne avec la collaboration des services compétents.

Synthèse de l'état des lieux et diagnostic des sources de pollution :

Étude réalisée en interne avec la collaboration des services compétents.

Milieu naturel

Mise à jour de l'étude globale de 1996 comprenant un inventaire typologique, diagnostic de l'écosystème (géomorphologie, ripisylve, faune flore), valeur patrimoniale, objectifs et mesures DCE. Etude conduite en interne.

Restauration physique de l'Ouche aval :

- Etude de restauration des champs d'inondation et protection rapprochée des lieux habités (en discussion avec le service de prévention des risques).....**50 000 €**
- Acquisitions foncières (étude, assistance à maîtrise d'ouvrage, acquisitions) (engagement 2007).....**39 000 €**

Gestion quantitative

Inondations :

- Protection rapprochée des lieux habités (cf. ci-dessus « restauration physique »)
- Etude d'impact de l'assainissement pluvial à l'échelle du bassin.....**20 000 €**
- Plan de gestion du canal de Bourgogne pour une coordination de l'exploitation de la ressource en eau compatible avec les objectifs DCE : étude à conduire en partenariat avec les services.

Ressource en Eau :

- Hydraulique - Hydrogéologie – bilan des connaissances – bilan hydrologique et diagnostic du fonctionnement global du bassin versant de l'Ouche (impact des prélèvements).....**20 000 €**
- Hydraulique agricole : bilan des usages, pratiques et projets, évaluation des impacts. (étude dans le cadre d'un stage de BTSA – 3 mois)

Communication

Poursuite du programme d'animation / communication du SAGE engagé en 2007.

- Site Internet (mise en service fin 2008),
- Manifestations : une manifestation annuelle autour de l'Ouche, sur l'ensemble du bassin versant, avec accompagnement de la consultation nationale du public sur le projet de SDAGE,
- Edition d'une plaquette d'information trimestrielle spécifique SAGE / Contrat de Rivière,

Evaluation des prestations 2008.....**40 000 €**

L'engagement des études reste tributaire de la validation de leur pertinence par les membres des commissions, de l'accord des financeurs et des budgets disponibles votés par le conseil syndical du SMEABOA qui intervient comme structure porteuse.

1.4.Planning 2008

L'année 2008 était essentiellement consacrée à l'état des lieux du bassin. Celui-ci est élaboré à partir des données disponibles et des éventuelles études complémentaires nécessaires ou demandées par les membres de la CLE.

L'animateur organise l'acquisition et le traitement des données, directement, par l'encadrement du travail d'un bureau d'étude, ou par l'animation d'une commission technique réunit sur proposition de la CLE.

Un comité technique est créé, composé des services des administrations, des collectivités et maîtres d'ouvrages compétents. Il a vocation à fournir les données et connaissances nécessaires à l'état des lieux, préparer les commissions thématiques, émettre un avis sur les travaux et conclusions de ces dernières.

1.5.Convention Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée 2008

Dans le cadre de son 9^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Rhône –Méditerranée soutient financièrement les actions conduites par les collectivités porteuses si leurs démarches s'inscrivent dans les orientations du SDAGE.

L'attribution des aides de l'Agence de l'Eau est soumise à des conditions particulières. Ainsi, la convention n° 2008 0550 précise les missions suivantes :

- Mise en place et animation des deux démarches SAGE et Contrat de rivière,
- Appui administratif et technique des activités de la CLE, du Comité de rivière et des sous-groupes qui s'y rapportent (commission géographique et technique),
- Mise en place des actions de communication liées au SAGE et au Contrat de rivière,
- Préparation et suivi des études réalisées dans le cadre du SAGE et du Contrat de rivière.

Pour mémoire, la création du poste de chargé de mission, en 2005, incluait :

- Assistance au développement du SMEABOA,

- Assistance au technicien de rivière
- Actions de formations / sensibilisations des acteurs de l'eau.

1.6. Convention Conseil Régional de Bourgogne

L'aide du Conseil Régional s'inscrit dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013: formalisée par la convention d'aide 087443CPERO02S2230.

Les domaines d'actions concernés sont :

- Action D1 « Amélioration de la ressource en eau » :
 - D1a – connaissance de la ressource en eau
 - D1b – gestion globale et concertée de la ressource en eau
 - D1c – prévention et maîtrise du risque inondation
 - D1d – lutte contre les pollutions
 - D1e – ressource en eau et démarches territoriales

Et de façon indirecte,

- Action D3 « Plan énergie climat » :
 - D3d – Approches territoriales.

2. SAGE et Contrat de rivière - réalisations 2008

2.1. SAGE

2.1.1. Arrêté de périmètre

L'arrêté de périmètre a été pris le 27 novembre 2006. Cet arrêté clôt la phase préliminaire, permet de procéder à la constitution de la Commission Locale de l'Eau et engage la phase d'élaboration.

2.1.2. Commission locale de l'Eau

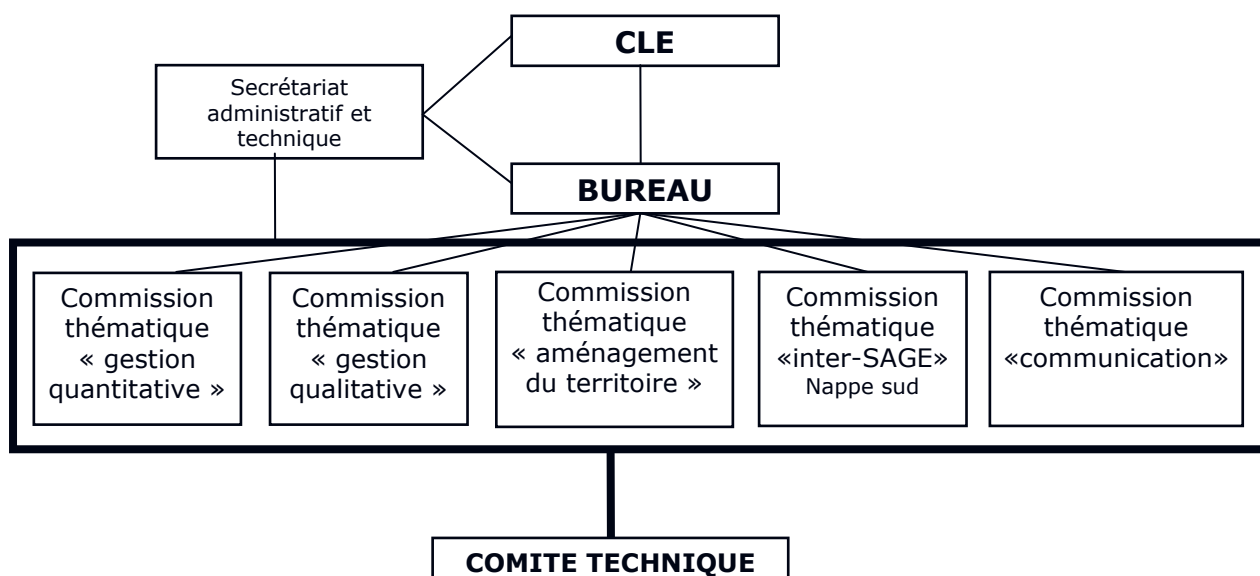
La CLE est réunie et instituée le 12 octobre 2007 à l'initiative du préfet de Côte d'Or.

Lors de cette réunion, le règlement intérieur a été adopté, permettant la mise en place de cinq commissions thématiques :

- Commission « Gestion qualitative »
- Commission « Gestion quantitative »
- Commission « Aménagement du territoire »
- Commission « Communication »
- Commission inter – CLE : « Nappe sud »

Un comité technique est également créé, permettant de réunir les services et élaborer les documents techniques de l'état des lieux.

L'organigramme de la CLE ainsi constituée est représenté par le schéma ci-dessous.



2.1.3. Les réunions des commissions thématiques

▪ **Commission « Gestion qualitative » : 10 janvier**

L'installation de la commission, réunissant 18 membres sur les 23 désignés, a permis de valider les différentes problématiques à étudier par déclinaison :

- Aspects législatifs (SDAGE, DCE, LEMA)
- qualité des eaux (milieux aquatiques, ressources, eaux pluviales...)
- qualité des habitats aquatiques,
- Vulnérabilité des nappes,
- Pollution (domestique, industrielle, agricole, collectivités, infrastructures, toxiques...),
- Assainissement

La proposition adoptée n'est cependant pas limitative dans la mesure où l'avancée des connaissances peut permettre la mise au jour d'une méthodologie mieux adaptée ou de nouvelles thématiques.

▪ **Commission « Gestion quantitative » : 17 janvier**

Réunissant 18 participants, la commission a validé les propositions de travail pour l'état des lieux 2008. Les axes de recherches principaux étant :

- Bilan hydrologique global (entrées / sorties) entre cycle naturel et usages,
- Ressource (enquête sur la consommation d'eau sur le bassin)
- Inondations (état des lieux provisoire en attente des études en cours ou en prévision)

▪ **Commission « Aménagement du territoire » : 24 janvier**

Réunissant également 18 participants, la commission installée a validé les propositions de travail pour l'état des lieux 2008. Les axes de recherches principaux sont :

- Aspects législatifs (SDAGE, DCE, LEMA...)
- démographie, économie...
- consommation et utilisation de la ressource
- urbanisation, occupation des sols, infrastructures...
- PLU, SCOT,
- gestion de l'espace et protection des milieux...
- Risques naturels, risques technologiques...

L'aménagement du territoire interférant avec de nombreuses thématiques (impacts qualitatifs, quantitatifs...), la méthodologie d'étude est plus délicate. Il convient d'aborder les thématiques de façon exhaustive mais synthétique en accentuant le lien avec la commission spécifique correspondante à telle ou telle thématique.

▪ **Commission « Communication » : 24 janvier**

Réunissant 8 participants, la commission communication a vocation à initier des outils d'information à destination des membres de la CLE mais aussi du public.

Elle a vocation à reprendre le « Plan Ouche » initié par le SMEABOA, développer et assurer le suivi des outils de communication et d'information. Les premières propositions relatives à la création d'un site Web et au partenariat avec l'Agence de l'Eau dans le cadre de la consultation nationale sur l'eau ont reçus un écho favorable.

▪ **Commission inter - CLE : « Nappe sud »**

L'inter-CLE nappe sud a été réunie sur l'initiative du syndicat du bassin de la Vouge, ce dernier étant plus avancé au niveau de son projet de contrat de bassin, contrat incluant notamment un programme d'actions sur la nappe de Dijon sud. De plus, sur le plan topographique, la nappe sud est majoritairement située sur le bassin de la Vouge.

2.1.4. Comité technique

Pour suppléer provisoirement à l'absence d'activité de la CLE en raison de son renouvellement, le parti a été pris de faire progresser l'état des lieux en réunissant le comité technique. Celui-ci a donc pu évaluer la synthèse des données et les études conduites dans les différentes thématiques.

Le comité technique est constitué de l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités, associations et sociétés privées ayant une implication directe dans la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE.

Au cours de l'année 2008, le comité technique s'est réuni à 6 reprises.

- 22 février :
 - Installation du Comité
 - Présentation de la phase d'élaboration du SAGE
 - Définition des objectifs et méthodologie

- 28 mars
 - Proposition de structuration du document « Etat des lieux », forme, bilan des échanges d'information et transmission des données,

- 25 avril
 - Gestion quantitative : présentation de l'étude « bilan hydrologique global », objectifs, méthode, planning.

- 20 juin :
 - Gestion qualitative : présentation du bilan qualité des eaux de l'Ouche 2006-2007, réalisé dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Dijon-Longvic.
 - Recensement des sources de pollution (industriels, assainissement domestique/urbain, pesticides, toxiques...)
 - Etudes des milieux naturels aquatiques et milieux annexes.

- 5 septembre
 - Aménagement du territoire : politiques territoriales, acteurs, cadres réglementaires, contraintes, risques...

- 7 novembre
 - Gestion quantitative : conclusions du bilan hydrologique global, état des lieux inondations.

2.2. Contrat de rivière

La phase « état des lieux » est commune aux procédures SAGE et Contrat de rivière.

Sur le territoire d'un SAGE, la commission locale de l'eau fait office de comité de rivière. Ainsi, l'élaboration du contrat de rivière suit celle du SAGE.

Cependant, la procédure et les objectifs d'un contrat de rivière nécessitent moins de formalisme et revêtent un caractère plus pragmatique dans la mesure où le contrat de rivière abouti à un programme de travaux.

Si l'état des lieux est logiquement commun, les procédures divergent par la suite. Le contrat de rivière passant de l'état des lieux à un programme d'actions et de travaux.

2.3. Etudes

Les études ont été conduites en fonction des thématiques.

2.3.1. Gestion quantitative

2.3.1.1. Bilan quantitatif de la ressource en eau du bassin versant de l'Ouche

Les études recensées dans l'inventaire bibliographique étaient manifestement nombreuses. Cependant, leur lecture a mis en évidence peu d'éléments complémentaires, chaque étude ne faisant finalement que reprendre les données précédentes.

Les échanges avec les acteurs ont mis à jour certaines disparités dans l'interprétation du comportement hydrologique de l'Ouche et dans l'impact de l'exploitation de la ressource hydrologique par usage.

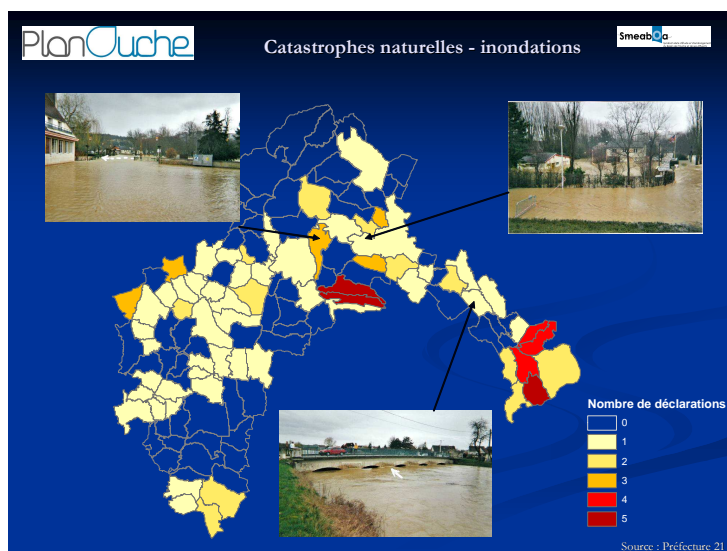
Il est donc apparu stratégique de conduire une étude spécifique permettant d'étayer un diagnostic cohérent du comportement hydrologique global du bassin versant.

Le cadre et la méthodologie à conduire ont été fixés dans le cahier des charges. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un stage de 6 mois validant un niveau Master 2. L'ingénieur étudiant a été encadré et suivi en permanence par l'animateur du SAGE.

Le rapport final, présenté au comité technique le 7 novembre 2008, a permis de caractériser le fonctionnement hydrologique global du bassin versant et évaluer la proportion de l'impact des différents usages. L'étude a obtenu les félicitations du comité technique par l'importance des connaissances stratégiques apportées.

Les conclusions ont par ailleurs permis de valider le projet de classement du bassin de l'Ouche en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et a posé les bases d'une étude complémentaire « Détermination des volumes maximums prélevables » (programme d'études à l'échelle du bassin RMC en partenariat avec les Diren et Onema).

2.3.1.2. Inondations : inventaire



L'étude portait sur des rappels hydrologiques (débits caractéristiques, crues), un historique des inondations sur le bassin de l'Ouche, l'inventaire des documents de références, les mesures de protection et d'alerte existantes ainsi que les caractéristiques géomorphologiques des zones sensibles et le niveau d'équipement en matière de rétention des eaux de ruissellement.

que les résultats de l'étude devront être transposés dans le nouveau système d'évaluation. Les variations d'interprétations devraient être minimales.

La synthèse réalisée en interne en complément de l'étude précitée a traité des autres milieux aquatiques que sont :

- les plans d'eau
 - Retenues de Panthier, Chazilly, Tillot,
 - lac Kir
 - Inventaire bibliographique, manque de données qualité des eaux.
- le Canal de Bourgogne
 - Peu de données,
 - rejets des « eaux noires » directs au milieu suspectés en absence de données sur les flottes en service.
- les eaux souterraines :
 - Calcaires
Station de Baulme la Roche (bathonien supérieur) : qualité moyenne, acceptable pour AEP
 - Nappe Dijon-Sud
Contamination nitrates nette (Saulon supérieure > 50 mg/l), contamination pesticides.

Le suivi de la qualité des Eaux brutes, destinées à l'adduction d'eau potable est réalisé par différents organismes :

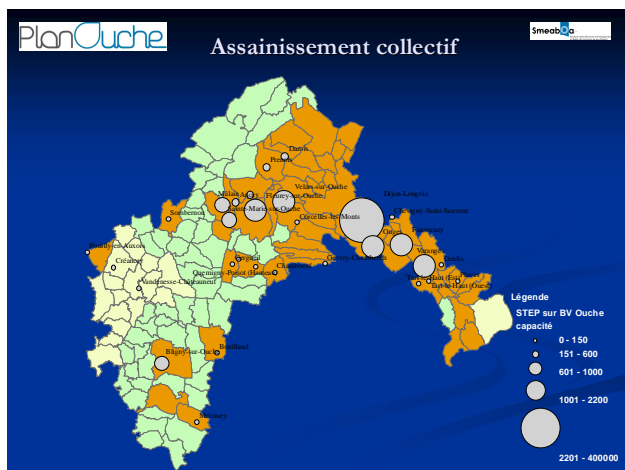
- Conseil général de la Côte d'Or
- DDASS
- Agence de l'Eau

Mais les données disponibles ne sont pas toujours exploitables directement pour une représentation cartographique appropriée à l'élaboration d'un SAGE. Elles nécessiteront donc un traitement complémentaire.

2.3.2.2. rejets industriels

On constate des différences entre les sources de données DRIRE et IREP (registre Français des émissions polluantes), il est donc nécessaire d'établir un comparatif en élargissant la recherche aux installations non classées mais potentiellement polluantes (103 établissements identifiés).

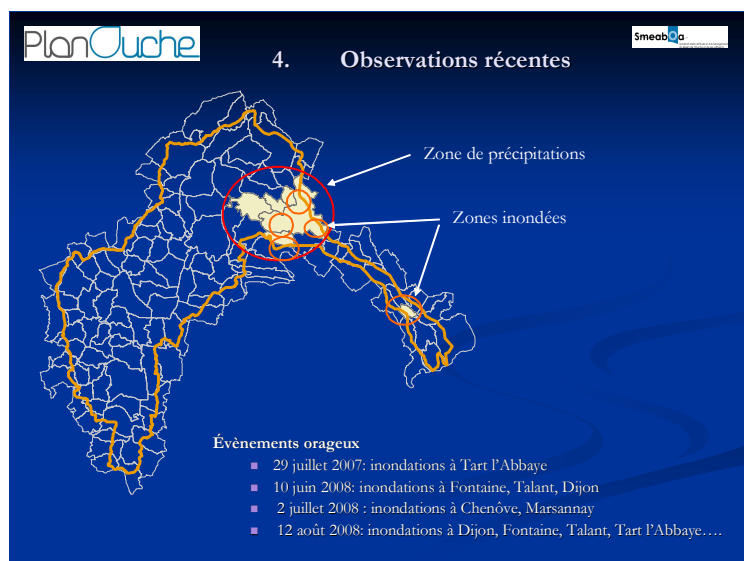
2.3.2.3. assainissement domestique



Si l'assainissement collectif est assez bien connu (Base « Epur'21 », données AE RM, état des lieux DCE), l'impact de l'assainissement individuel sur le milieu est mal connu.

Une synthèse sur les projets de SPANC est à réaliser.

2.3.2.4. assainissement pluvial



Il existe peu de données et leur collecte, de même que leur synthèse, peut s'avérer lourde.

La zone la plus impactante étant l'agglomération dijonnaise, l'état des lieux est conduit dans l'attente des conclusions de schéma directeur d'assainissement conduit par le Syndicat Mixte du Dijonnais.

Cependant, les informations fournies par les services techniques de la ville de Dijon (bassins de rétention, décanteurs, zones d'infiltration...), montrent une insuffisance caractérisée des capacités en regards des besoins.

2.3.2.5. Pesticides et toxiques

Le suivi réalisé par le FREDON Bourgogne conclu, en 2008, à :

Pour les pesticides :

- Fort impact de l'agglomération
- Activités saisonnières (traitement des espaces verts, jardins, voiries...)
- Pollution chronique observée à partir de Crimolois (arrivées en provenance du Suzon, traitements sur céréales...)
- Actions de sensibilisation engagées + plan désherbage de l'agglomération

Pour les toxiques :

- 2 substances dangereuses prioritaires DCE:
 - nonyphénol (détergents, production de matières plastiques,
 - pentachlorophénol (traitement fongicide du bois)
- Provenance des zones d'activités industrielles (traitement de surfaces, herbicides totaux, cuivre, manganèse, plomb....)

2.3.3. Aménagement du territoire

La thématique « aménagement du territoire » recouvre de nombreux sujets:

- Le développement économique
- L'organisation et la maîtrise de l'urbanisation
- La protection des milieux naturels et des activités agricoles et forestières
- La répartition et l'exercice des compétences par maîtres d'ouvrages
- Les règles d'urbanisme
- Les objectifs du SDAGE et de la DCE...

La consultation des documents « État des lieux » d'autres SAGE au niveau national, montre que les SAGE traitant spécifiquement d'aménagement du territoire restent limités aux grandes agglomérations.

Ors, le bassin de l'Ouche présente la particularité d'une localisation particulièrement sensible du pôle de développement.

Le SAGE de l'Ouche se doit donc d'avoir une approche minutieuse de cette thématique stratégique en regard de l'impact du pôle économique sur le milieu récepteur.

L'étude conduite propose une synthèse des données relatives aux :

- Acteurs de l'économie et du développement,
- Politiques, cadres réglementaires,
 - Documents d'orientation / planification (SCOT, PLU, SDAGE...)
 - Textes législatifs et réglementaires (Codes)
 - Hiérarchisation et interactions (exemple : SAGE s'imposant aux PLU)
- Contraintes
 - Socio-économiques (démographie, activités polluantes...)
 - Liées à la ressource (cf. « gestion quantitative »)
 - Spaciales (zones inondables, zones d'alimentation des captages)...
- Prévention des risques
 - Risques hydrauliques (barrages, digues et retenues), naturels (crues),
 - Risques technologiques (industries, transports...)
 - Plans de Prévention

Les données collectées nécessitent des recherches complémentaires (risques technologiques...) et un traitement cartographique de synthèse (PLU, cartes communales...), mais l'étude en cours a dorénavant et déjà mis en évidence:

- Une prise en compte souvent limitée des projets d'urbanisme,
- Un fort impact de l'aménagement local sur le milieu et réciproquement (vulnérabilité, contraintes spatiales...)
- Une grande disparité dans la répartition des pressions sur la ressource (forte pression amont sur la quantité, pression aval sur la qualité...)
- Des projets de développements importants en regard de la sensibilité du territoire (évolution démographique, extension urbaine), confirmés par les projections INSEE à l'horizon 2030 voire 2050,
- Un besoin de synthèse et de mise en cohérence en regard des documents ultérieurs à produire (préconisations, Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), évaluation environnementale du SAGE...) et / ou en cours d'élaboration par les autres acteurs (SCOT, PLU...).

Lors de la présentation au comité technique du rapport d'étape (septembre 2008), l'exhaustivité de l'approche a été appréciée.

2.3.4. Inter-CLE « nappe-sud »

A la demande du comité d'agrément de bassin RM, il a été demandé qu'une commission Inter CLE Vouge / Ouche soit créée afin de mettre en oeuvre une politique globale et cohérente sur la totalité de l'aquifère de Dijon Sud ; aquifère transversal aux bassins de l'Ouche (partie amont) et Vouge (partie avale).

Les démarches engagées sur le bassin Vouge étant plus avancée que sur celui de l'Ouche, le parti a été pris de déléguer l'initiative des actions au SBV (syndicat du bassin de la Vouge).

Au cours des réunions inter-CLE, les partenaires se sont accordés sur des objectifs communs et une démarche unique.

Il a été inscrit dans le contrat de bassin Vouge, trois actions concernant la nappe de Dijon Sud :

- L'embauche, dès 2009, d'un chargé de mission attaché administrativement au SBV. Néanmoins celui-ci sera managé et encadré par l'Inter CLE,
- La réalisation, en 2009, de la carte piézométrique de la nappe de Dijon Sud,
- La réhabilitation, à compter de 2010, d'ouvrages captant les deux nappes.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2008, le comité syndical du SMEABOA a entériné l'engagement de sa présidente de s'associer au projet « nappe sud » du contrat de bassin Vouge.

2.3.5. Communication : le Plan Ouche

Initié par le SMEABOA et présenté à la commission communication, le projet « plan Ouche » recouvre différents outils de communication. Les outils développés en 2008 sont :

- Site Web : www.ouche.fr
- Charte graphique,
- Création d'une lettre interne,
- Dossiers de presse remis lors des réunions ou manifestations.

La réalisation du plan de communication est confiée à une agence de communication visuelle locale qui assure les parties création des outils, organisation d'événements et administration du site Web.

En 2008, en parallèle des opérations spécifiques au plan Ouche, le SMEABOA s'est engagé dans un partenariat avec l'Agence de l'Eau dans le cadre de la consultation nationale sur l'eau entre avril et octobre 2008.

La préparation de l'événement a nécessité la participation à 8 réunions dont deux conférences de presse, en complément des travaux et échanges par voie électronique.

Ainsi, le 14 septembre s'est tenue la « journée de l'Ouche », journée d'animations et de débats sur fond de SDAGE.

3 sites, 3 débats :

- SAINT-VICTOR-SUR-OUCHES : « la vallée de l'Ouche, patrimoine commun »
- LONGVIC : « développement urbain et ressource en eau: une question d'équilibre »

- TART-L'ABBAYE : « Restauration physique et champs d'inondation »

Des annonces dans les médias locaux (radios locales, journaux), des supports (banderoles, mur d'images, tee-shirts, affiches, plaquettes, programmes, invitations...) ont été utilisés pour mobiliser le public.

2.4. Gest'Eau

Le site Gest'Eau est une base de données relative aux SAGE et Contrats de rivière sur le territoire national (www.gesteau.eaufrance.fr/sage). Chaque dossier SAGE ou Contrat de rivière est géré par l'animateur respectif qui a alors en charge l'alimentation du site en informations.

Le SMEABOA attache une importance particulière à la mise à jour des différentes rubriques sur le site, pour le SAGE comme pour le Contrat de rivière Ouche

Les éléments mis en ligne sont ceux qui ont une valeur officielle, validés par les différentes instances compétentes, ou qui ont fait l'objet d'une présentation et d'un compte-rendu d'étape.

Les documents mis en ligne au cours de 2008 sont notamment :

- Diaporamas des réunions du comité technique (6 réunions)
- Arrêté préfectoral de modification de la CLE
- Comptes rendus de réunions (bureau, commissions)

Un projet de communication de cartes thématiques est en cours, mais les formats de fichiers admissibles par le site nécessitent une mise en forme complémentaire.

3. Autres activités

3.1. réunions et instructions de dossiers

De par son rôle d'expertise dans son domaine de compétences, le SMEABOA est associé aux projets locaux pour avis. L'instruction des dossiers relève des attributions du chargé de mission et animateur du SAGE.

Ainsi, au cours de l'année 2007, il a été saisi notamment sur les dossiers suivants (nombre de réunions):

- projet de révision des PLU des communes de : Dijon, Tart-l'Abbaye
- Schéma Directeur d'adduction d'eau potable à l'échelle du SCOT du Dijonnais (1)
- PPRI des communes de l'Ouche aval (2)
- Demande d'autorisation d'augmentation des prélèvements pour l'adduction d'eau potable – SIAEP d'Arnay-le-Duc,
- Projet de SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée – Consultation
- Etude de la qualité des eaux de l'Ouche – réunion de clôture de l'étude (1)
- Etude des zones de compensation des remblais de la LINO dans le lit majeur de l'Ouche à Plombières-les-Dijon

- Etude d'incidence de l'autoroute A6 sur le bassin versant de l'Ouche amont
- Projet de mise en place d'un réseau d'alerte « crues d'orage » entre l'agglomération Dijonnaise et le commun aval,
- Travaux de protection des berges du Suzon en aval de la station d'épuration de Dijon-Longvic – Ville de Dijon – dossier de déclaration et d'incidence.
- Note de synthèse à l'attention du Grand Dijon relative à l'exercice des compétences « eaux pluviales » suite aux inondations issues des orages de juin, juillet et août 2008.

4. Administration générale (assistance au SMEABOA)

Depuis sa création, le SMEABOA bénéficiait du soutien logistique des services de la ville de Dijon. Depuis février 2005, le chargé de mission assure l'administration générale du Syndicat Mixte. Cette part de l'activité couvre les affaires générales nécessaires au bon fonctionnement du syndicat, mais également l'engagement et le suivi des démarches assurant le développement de la collectivité et l'exercice complet de ces compétences.

Du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux et recruté sur un poste créé en décembre 2004 pour la mise en place d'un SAGE et d'un Contrat de rivière, le chargé de mission, conformément aux dispositions particulières de la convention d'aide n° 2005 0659 de l'Agence de l'Eau, assure les tâches administratives et techniques nécessaires au fonctionnement du syndicat mixte :

- Accueil téléphonique
- Réception, enregistrement des courriers entrants
- Rédaction, enregistrement, envoi des courriers sortants
- Préparation des budgets (BP, BS, DM) de la collectivité (en relation avec la comptable du syndicat)
- Préparation des réunions du conseil syndical, préparation des rapports de présentation (voir détails au paragraphe « comité syndical »)
- Rédaction des comptes-rendus de réunions
- Rédaction des délibérations, transmission au contrôle de légalité, tenue du registre des délibérations,
- Suivi des contrats (téléphones, assurances, entretien des véhicules de services, accès Internet, ligne de trésorerie),
- Gestion de la régie d'avance,
- Elaboration et suivi des demandes de subventions.

4.1. Budget

Le chargé de mission assure l'élaboration du budget prévisionnel de la collectivité. Il doit, à ce titre, envisager l'ensemble des activités qui seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire. Il doit également déterminer le plan de financement correspondant à chaque opération.

En relation avec son comptable, il suit l'exécution du budget, les engagements, le règlement des factures.

4.2. Encadrement

La mission d'encadrement dévolue consiste entre autre :

- Organisation du travail du personnel technique (technicien de rivière, stagiaires)
- Gestion des plannings (formations, congés, RTT...)

Dans le cadre des études conduites pour le SAGE, deux stagiaires ont été recrutés de début mars à fin août 2008.

- Stage de fin d'études Master2 (bac +5) – Espace rural et Environnement
- Stage de BTSA – Gestion et Maîtrise de l'Eau

L'encadrement des stagiaires inclus :

- Rédaction du projet de stage,
- Rédaction du cahier des charges des études,
- Orientation et suivi des recherches,
- Corrections des rapports intermédiaires et définitifs,
- Communication de l'évaluation du stage à l'établissement d'enseignement,
- Participation au jury d'examen.

L'administration générale nécessite également la coordination avec les services associés ou prestataires :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui assure la gestion des carrières du personnel (saisie des commissions paritaires technique et administrative, suivi des carrières, évaluation annuelle, médecine professionnelle),
- Le service comptable du Grand Dijon (préparation et exécution du budget),
- Garage municipal de Dijon (entretien des véhicules),
- La Trésorerie Municipale (gestion de la régie d'avance, suivi des mouvements de trésorerie),
- La Préfecture (contrôle de légalité),
- Organismes sociaux (IRCANTEC, CNRACL, RAFP...)
- Les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général) – dossiers de subventions.

4.3. Conseil syndical

Le chargé de mission assure l'organisation des réunions, les convocations, la rédaction de l'ordre du jour, la rédaction des rapports de présentation, le compte rendu de séance, la rédactions des délibérations et leur dépôt en préfecture, la tenue du registre des délibérations. Le comité syndical a été réuni 3 fois en 2007.

14 mai 2008

- Election du Président
- Election du bureau
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Délégation de pouvoirs au (à la) Président(e) à l'effet d'accomplir certains actes de gestion en vue d'en accélérer l'exécution

19 juin 2008

- Compte administratif 2007 et affectation des résultats
- Compte de gestion 2007
- Régime indemnitaire et formation des élus
- Budget supplémentaire 2008
- Règlement intérieur
- Délégations de pouvoirs à la Présidente
- Programme de réhabilitation de la Vandenesse – 1ère tranche – plan de financement
- Programme d'entretien de l'Ouche – 4ème tranche – plan de financement
- Acquisitions foncières – plan de financement

21 novembre 2008

- Décision modificative n°1
- Débat d'orientation budgétaire
- renouvellement ligne de trésorerie
- Création d'un poste de chargé de mission contractuel « Contrat de rivière »
- Création d'un poste administratif
- Commission d'appel d'offre
- Mise à l'enquête publique de la Déclaration d'Intérêt Général du nouveau programme pluriannuel d'entretien

10 décembre 2008

- Rapport d'activité 2008
- Décision modificative n°2 au budget 2008
- Budget primitif 2009
- Inter-CLE nappe sud
- Animation du SAGE – plan de financement 2009
- Plan de financement du poste de technicien de rivière
- Animation du Contrat de rivière – plan de financement
- Autorisation d'utilisation de véhicule personnel et indemnités kilométriques
- Plan de financement de la 1^{ère} tranche conditionnelle de la restauration de la Vandenesse
- Plan de financement de la 1^{ère} tranche du second programme pluriannuel d'entretien de l'Ouche
- Plan de financement du plan de communication 2009

4.4. Assistance aux adhérents

Les élections municipales de mars 2008 ont provoqué un renouvellement important des élus (environ 70% de renouvellement dans les communes du bassin).

Lors de l'installation du nouveau comité syndical, il y a eu une forte demande d'information sur les compétences et le fonctionnement du SMEABOA. Ainsi, chaque collectivité adhérente (9) a souhaité une intervention en conseil afin d'informer les nouveaux élus.

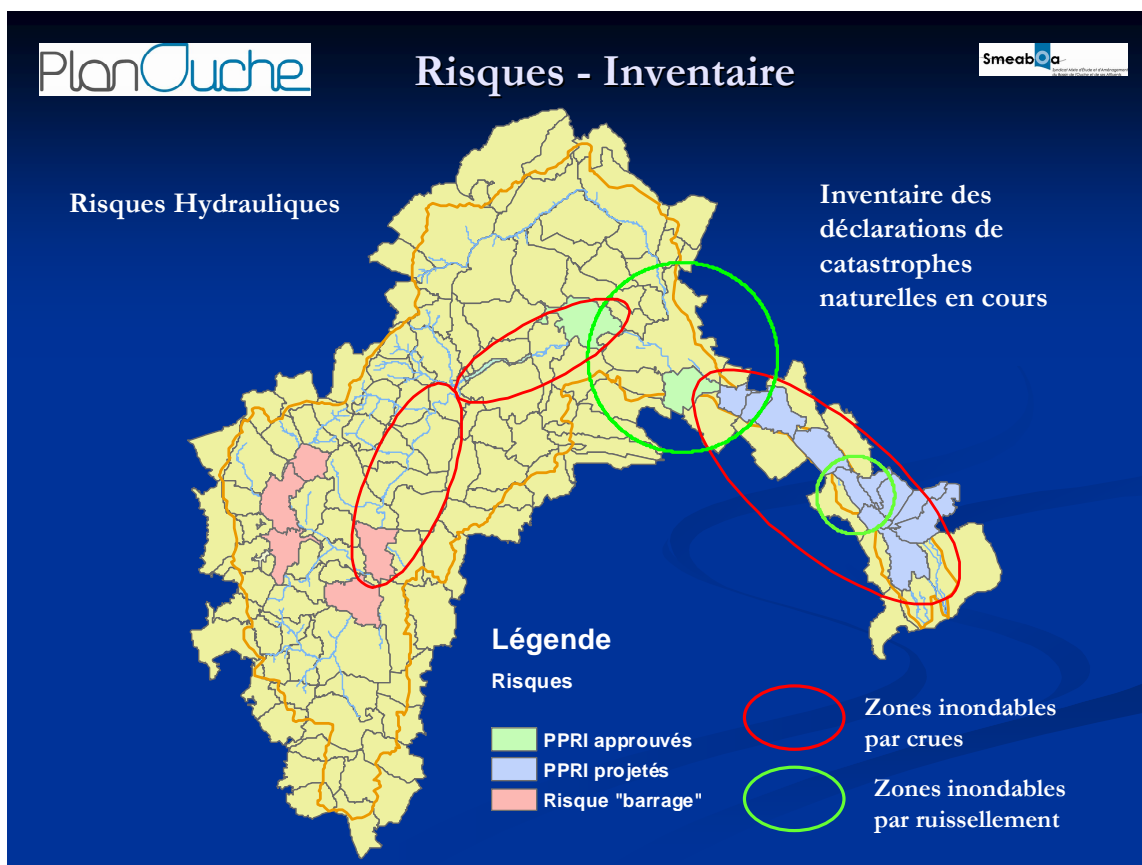
En complément, certains adhérents ont souhaité une assistance technique plus affirmée ainsi qu'une mise en conformité de ses statuts (cas des syndicats de l'Ouche moyenne et de l'Ouche inférieure).

4.5. Système d'information géographique

Le SMEABOA dispose d'un logiciel de cartographie (SIG) et développe une base de données sur le bassin de l'Ouche et de ses affluents.

Les informations collectées dans le cadre de l'état des lieux du SAGE ont permis la constitution d'une importante base de données centralisée :

- Occupation des sols
- Captages (localisation, production / consommation d'eau...)
- Qualité des eaux superficielles
- Risques naturels et technologiques
- Démographie
- Production / consommation d'eau
- Assainissement (collectif et individuel)
- Infrastructures - transports
- Tourisme
- Archéologie...



Il reste cependant à finaliser le traitement de certaines données (élevages, installations classées, risques naturels et technologiques...) afin d'obtenir des cartes de synthèse pour l'atlas cartographique du SAGE.

5. Communication

5.1. Actions de formation – Séminaires

Les actions de formations conduites, notamment en direction des étudiants de l'Université de Bourgogne constituent un total de 11 heures de cours et 4 heures de visites sur sites.

Le programme consiste en :

Master 2 « Espace Rural et Environnement » - Module « socio-économie, système acteurs »

- Aborder les politiques et problématiques de gestion globale, appréhender les enjeux socio-économiques, conflits et potentiel de synergies appliquées au bassin de l'Ouche,
- Présenter les méthodologies SAGE et Contrat de rivière
- Système d'acteurs, partenariat et concertation locale.

Licence professionnelle « gestion du patrimoine paysager en milieu urbanisé » - Module « gestion de l'eau »

- Dysfonctionnements hydrologiques (définitions, types, causes...)
- risques : nature des risques en milieu urbain (inondation, destruction / déstabilisation d'ouvrages...)
- gestion des risques : les outils législatifs (loi sur l'eau, PPRI, PLU....) – approche sectorielle et locale, l'approche globale, le cas de l'Ouche...).

En 2009, les interventions seront reprises par le technicien de rivière en substitution au chargé de mission qui n'a plus de disponibilités pour des interventions extérieures accessoires.

CONCLUSION

2008 a vu l'aboutissement des phases préliminaires des procédures SAGE et Contrat de rivière et l'engagement des phases d'élaboration.

La définition des études complémentaires est engagée avec la constitution des commissions thématiques.

La collecte des données intéressant les différentes problématiques et les enjeux identifiés fait l'objet d'une demande systématique auprès des membres de la CLE, le travail de récupération des données est engagé.

ANNEXES

Annexe n° 1 : budget animation SAGE 2009

Annexe n° 2 : Etude de restauration des champs d'inondation (mémoire explicatif)

Annexe n° 3 : productions du Système d'Information Géographique

Annexe n° 1 : budget animation SAGE 2009

Annexe n° 2

Etude de restauration des champs d'inondation (mémoire explicatif)

Annexe n° 3

Extraits du Système d'Information Géographique